

SOMMAIRE

| | | |
|-----|---|----|
| I. | DEFINITION DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE | 3 |
| | 1. Caractéristiques et fonctions de la Z.R.U. à l'échelle de l'agglomération | 4 |
| | 1) Atouts et opportunités | 5 |
| | 2) Faiblesses et difficultés structurantes | 7 |
| | 2. Analyse de la situation des quartiers | 10 |
| | 1) La résidence Sarcignan | 10 |
| | 2) Les résidences Saint-Martin/Le Château | 11 |
| | 3) Le quartier Versein | 12 |
| | 4) La résidence Val d'Eau Bourde..... | 13 |
| | 5) La résidence Pierre Curie | 14 |
| II. | PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS | 15 |
| | A. Préalable nécessaire à la définition de projet | 16 |
| | B. Enjeux principaux du projet | 17 |

| | | | | | | | | |
|------|-------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|----------|-------------|
| III. | DECLINAISON | THEMATIQUE | DU | PROJET | URBAIN | DE | COHESION | SOCIALE |
| | ----- | | | | | | | |
| | 22 | | | | | | | |
| 1) | Habitat | et | | cadre | | de | | vie |
| | ----- | | | | | | | |
| | 26 | | | | | | | |
| 2) | Accès | à | l'emploi | et | développement | | | économique |
| | ----- | | | | | | | |
| | 29 | | | | | | | |
| 3) | Réussite | | | | éducative | | | |
| | ----- | | | | | | | |
| | 32 | | | | | | | |
| 4) | Santé | | | | | | | |
| | ----- | | | | | | | |
| | 35 | | | | | | | |
| 5) | Citoyenneté | et | prévention | de | la | | | délinquance |
| | ----- | | | | | | | |
| | 38 | | | | | | | |
| 6) | Les | | actions | | | transversales | | |
| | ----- | | | | | | | |
| | 42 | | | | | | | |
| IV. | PILOTAGE, | SUIVI | ET | EVALUATION | | | | |
| | ----- | | | | | | | |
| | 44 | | | | | | | |

A. Pilotage

45

1) Pilotage politique

45

2) Pilotage technique

46

2. Suivi et évaluation

48

1) Groupes de travail thématiques

48

2) Bilan annuel des actions

48

3) Bilan à trois ans du projet urbain de cohésion sociale

49

3. Participation des habitants

50

1) Les objectifs

50

2) Les outils de concertation

51

V. ANNEXES

53

I. DEFINITION DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

A. Caractéristiques et fonctions de la Z.R.U. à l'échelle de l'agglomération

Située en deuxième couronne de l'agglomération bordelaise, Villenave d'Ornon est une commune péri-urbaine. D'un point de vue morphologique, la caractéristique principale de Villenave d'Ornon reste dans la faible densité de son territoire, liée à la prépondérance d'une urbanisation pavillonnaire diffuse dont le tiers s'est principalement concentré sur des opérations de lotissements, dont certains constituent de gros ensembles.

De par sa position géographique et le fort potentiel foncier dont elle dispose, la commune a connu ces dernières années un rythme de production pavillonnaire supérieur à la moyenne communautaire.

Son positionnement au sein de l'agglomération rend la commune très accessible pour les villes alentours (de la C.U.B. notamment) et permet aux habitants, qui disposent d'un moyen de transport, de se déplacer rapidement vers le bassin d'emploi de Bordeaux Sud.

Toutefois, la densité du réseau routier (A62, rocade, route de Toulouse, Avenue des Pyrénées) et ferré avec notamment la présence d'une gare de triage, participe à une fragmentation spatiale marquée qui impacte aussi bien la gestion de la ville que le sentiment d'appartenance à un quartier (voir plan joint en annexe).

La rocade crée une rupture forte qui désolidarise les résidences Saint-Martin/Le Château de celle de Sarcignan et du quartier Versein.

Ainsi, en raison de cet éclatement et de la césure que constitue la rocade, la ZRU, composée de trois sous-ensembles urbains : les résidences Saint-Martin et Le Château, la résidence Sarcignan et le quartier Versein, ne peut être appréhendée de manière uniforme (voir plan joint en annexe).

Le quartier de Versein se rapproche assez naturellement de la Résidence Sarcignan par le partage d'un axe routier principal Chemin Gaston et par son positionnement géographique excentré par rapport à la Route de Toulouse/Avenue des Pyrénées qui constitue "la colonne vertébrale" de la ville.

Si le réseau de transports en commun permet une circulation facile sur l'axe Nord/sud, la difficulté d'accès aux transports en commun sur un axe Est/ouest, concernant notamment la ZRU, rend plus complexe la mobilité des habitants.

1) Les atouts/opportunités de la ZRU

La ZRU dispose de **points forts** sur lesquels doit s'appuyer le Projet Urbain de Cohésion Sociale.

↳ D'un point de vue urbanistique :

- ⇒ **Un espace naturel majeur**, inscrit au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.), aux abords du quartier de Versein et de la résidence Sarcignan : le Domaine Baugé
- ⇒ **La proximité du centre administratif** (Hôtel de Ville) **et des équipements publics** (M.D.S.I., C.C.A.S., Collège du Pont de la Maye) en particulier pour les résidences Saint-Martin/Le Château
- ⇒ **Un cadre environnemental des résidences agréable** : espaces verts nombreux
- ⇒ **Une offre croissante d'équipements publics** sur et à proximité immédiate (Chambéry) du territoire prioritaire : crèche, équipements sportifs de proximité, Centre Socioculturel, médiathèque, B.I.J. et plate forme des services publics
- ⇒ **La mobilisation possible des bailleurs sociaux** autour de projets structurants et d'animations les concernant

⇒ **L'existence de mètres carrés sociaux** (trois locaux) avec cependant un taux d'utilisation élevé

⇒ **Concernant la vie des quartiers :**

⇒ **Un dynamisme associatif avec une volonté de se mobiliser autour d'un projet collectif** porté par un Centre Socioculturel en gestation

⇒ **Un nombre limité d'établissements scolaires** (école primaire Jean-Moulin) **et de petite enfance** (crèche municipale Les Lutins) permettant une concentration des moyens à mobiliser

⇒ **Une population jeune importante** : indice de jeunesse de 2,75¹ (1,19 pour la commune)

⇒ **Un nombre de personnes/logement acceptable** : 2,59/logement²

⇒ **Une politique d'animation volontariste** sur les quartiers

⇒ **Un réseau partenarial très développé et opérationnel** entre les acteurs d'animation, de prévention (M.D.S.I., Prévention Spécialisée, Médiateurs, Mission Locale, CCAS, collègues) : nombreuses actions communes

¹ Source INSEE : RGP 1999 – l'indice de jeunesse est le rapport entre la population des moins de 20 ans et la population des plus de 60 ans

² Source INSEE : RGP 1999

2) Les faiblesses/menaces de la ZRU

Les **difficultés structurantes** de la ZRU sont à traiter prioritairement. Elles sont de deux natures :

↪ Sur le plan urbanistique et sur l'habitat :

- ⇒ **Un découpage urbanistique qui accentue le repli des quartiers** : enclavement des quartiers de Sarcignan et Versein
- ⇒ **Une circulation faible entre les populations de résidences** : peu de déplacements entre les îlots d'habitat, même très proches comme Saint-Martin/Le Château
- ⇒ **Une concentration de l'habitat collectif** : 1.320 logements³ sur 22 ha
- ⇒ **Un réseau de transports en commun peu développé** notamment sur le quartier de Versein, mauvaise circulation sur les déplacements transversaux, difficulté d'accès aux communes qui jouxtent la ZRU (Talence, Gradignan) et sur les bassins d'emplois de Pessac et Mérignac
- ⇒ **Un bâti vieillissant avec une monotonie architecturale en particulier sur la résidence Sarcignan** (logements et ensemble commercial) avec une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat O.P.A.H. (1998) non aboutie
- ⇒ **Une hétérogénéité dans la gestion du parc de logements** : deux copropriétés privées et trois bailleurs sociaux différents

³ source INSEE : RGP 1999

⇒ **Une difficulté d'intervention sur les copropriétés** en raison de la complexité de leur gestion

⇒ **Concernant la vie dans les quartiers :**

⇒ **Taux élevé de familles allocataires à bas revenus** : 40,6 %⁴ (taux communal 26,7 %) dont :

✓ **Taux élevé de familles monoparentales allocataires à bas revenu** : 42 % (taux communal 33,6 %)

✓ **Taux de familles nombreuses (trois enfants et +) allocataires à bas revenu** : 15,3 % (taux communal 10,9 %)

⇒ **Taux de chômage (catégorie 1 + 6) élevé** : 16,48 %⁵ (taux de chômage communal 11,6 %)

⇒ **Part des demandeurs d'emploi sans formation ni qualification en augmentation** : 8,6 %⁶ (taux communal 4,3 %)

⇒ **Inscriptions au chômage causé à + de 60 %⁷ par fin de contrat, intérim et licenciement** : précarité forte

⇒ **Zone économique peu attractive** : 56 personnes viennent de l'extérieur pour travailler dans la ZUS pour 1.264 personnes issues de la ZUS travaillant hors de ses quartiers⁸

⁴ Source CAF au 31/12/04

⁵ Source ANPE au 31/12/04

⁶ Source ANPE au 31/12/04

⁷ Source ANPE au 31/12/04

⁸ Source RGP 1999

- ⇒ **Concentration de revenus faibles** : part des ménages imposés de 55,4 %⁹ (taux communal 66,3 %)
- ⇒ **Population élevée relevant des minima sociaux** : 29 % bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.), 33 % de l'Allocation de Parent Isolé (A.P.I.), 17 % de l'Allocation aux Adultes Handicapés (A.A.H.)¹⁰
- ⇒ **Aucune association de locataires** : participation des habitants faible
- ⇒ **Image des quartiers de la ZUS encore négative**

B. Analyse de la situation des quartiers

Trois sous-ensembles composent la ZRU, dont il convient de définir plus précisément les caractéristiques urbaines et sociales :

1) LA RESIDENCE SARCIGNAN

- ⇒ **Copropriété privée** datant de 1965, de **400 logements** (7 ha) avec **cadre environnemental à entretenir**
- ⇒ **Bâti vieillissant nécessitant** la remise aux normes des **immeubles**, des **parties communes** et **privatives**, et de **l'ensemble commercial intégré**
- ⇒ **Difficultés dans la prise de décision des copropriétaires**
- ⇒ **Peu de propriétaires occupants**

⁹ Source Revenus Fiscaux des Ménages en 2002

¹⁰ Source CAF au 31/12/04

- ⇒ **Faible activité commerciale**
- ⇒ **Concentration de population socio-économiquement fragilisée** : fort taux de chômage, de familles à revenus faibles, de familles monoparentales, d'allocataires de minima sociaux. Part importante de ressortissants étrangers
- ⇒ Effet générationnel avec **renouvellement de classes d'âge** : **nombreux pré-ados perçus comme difficiles** (petits trafics, vols, dégradations, incivilités sur la résidence et au collège Pont de la Maye)
- ⇒ **Image particulièrement mauvaise** par rapport aux autres quartiers de la ZRU

2) LES RESIDENCES SAINT MARTIN / LE CHATEAU

- ⇒ **Copropriété privée de 200 logements** jouxtant une **résidence d'habitat social** gérée par **DOMOFRANCE (210 logements)**
- ⇒ **Monotonie architecturale** des deux ensembles avec toutefois des **espaces verts intéressants**
- ⇒ **Relation partenariale satisfaisante avec le bailleur, inexistante avec la copropriété privée**
- ⇒ **Taux de rotation important des locataires**, en particulier de la Résidence Saint-Martin

⇒ **Nombre important de familles en situation précaire forte sur Saint-Martin** avec, notamment, un **taux de parents isolés élevé**.

Veillissement de la population sur la résidence Le Château

⇒ **Problèmes réguliers de tranquillité publique** sur Saint-Martin : (incivilités et petits trafics)

⇒ **Lien social peu développé, tissu associatif faible, peu de relations** entre les deux résidences

3) LE QUARTIER VERSEIN

⇒ **Habitat social** géré par deux bailleurs : **AQUITANIS, 180 logements** dont 25 pavillons individuels et **CLAIRSIENNE, 100 logements**

⇒ **Bâti de qualité moyenne** avec espaces verts de bonne qualité

⇒ **Mauvaise desserte des transports en commun**

⇒ **Bonnes relations avec les bailleurs**

⇒ **Parc d'activité commerciale peu développé**, faible fixation des commerces

- ⇒ **Part forte de familles monoparentales, taux de chômage supérieur à la moyenne communale, revenus faibles**
- ⇒ **Regroupements réguliers de jeunes**
- ⇒ **Image d'un quartier peu dynamique**

Non classés comme ZUS, **deux îlots d'habitat social sont néanmoins considérés par les acteurs de terrain comme prioritaires** sur le territoire de Villeneuve d'Ornon, au même titre que les quartiers de la Zone de Redynamisation Urbaine : les résidences Val d'Eau Bourde et Pierre Curie.

4) LA RESIDENCE VAL D'EAU BOURDE

- ⇒ **Ilot d'habitat social de 186 habitations** géré par **GIRONDE HABITAT**
- ⇒ **Bâti de qualité moyenne** avec, notamment, des **problèmes d'isolation thermique**
- ⇒ **Peu d'espaces publics utilisables** : emprise foncière limitée
- ⇒ **Relations avec le bailleur à développer**
- ⇒ **Population de familles jeunes**

- ⇒ **Rassemblements de jeunes créant des nuisances** sonores, incivilités et dégradations de biens publics (crèche, parties communes des immeubles) et privés. Relations importantes avec les groupes de jeunes de la résidence Saint-Martin, toute proche

- ⇒ **Peu d'animations proposées** sur site et à proximité

5) LA RESIDENCE PIERRE CURIE

- ⇒ Ilot d'**habitat social** de **196 habitations** géré par **RESIDENCE LOGEMENTS DES FONCTIONNAIRES**

- ⇒ **Monotonie architecturale** et **espaces verts importants** à entretenir suite aux dommages de la tempête de 1999

- ⇒ **Relations avec le bailleur à développer**

- ⇒ **Population de familles avec nombre d'enfants et d'adolescents important**

- ⇒ **Gros problèmes de rassemblements chroniques** de jeunes avec **conduites addictives marquées**. **Sentiment d'insécurité fort de la part des locataires**

⇒ **Activités réduites et absence d'association de locataires**, mobilisation faible sur les projets d'animation et les questions de tranquillité publique

II. PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS

A. Préalable nécessaire à la définition de projet

Villenave d'Ornon, cinquième commune de Gironde, compte trois importants quartiers d'habitat social classés Zone de Redynamisation Urbaine. Elle dénombre également plusieurs îlots de taille petite et moyenne mobilisant aujourd'hui les acteurs de la Politique de la Ville. Ce sont, plus précisément, les résidences Pierre Curie et Val d'Eau Bourde (292 logements au total) dont les indicateurs se rapprochent des quartiers ZUS : bâti vieillissant, parties communes (immeubles et espaces verts) dégradées, paupérisation des occupants, problèmes récurrents de tranquillité publique. Ces îlots sont aujourd'hui l'objet d'une politique volontariste ciblée impliquant services sociaux, prévention spécialisée, Médiateurs de quartiers, Police Municipale et Police Nationale.

Qu'ils soient classés comme prioritaires par l'Etat (**Z.R.U.**) ou jugés comme sensibles et nécessitant une intervention forte par les décideurs locaux (**résidences Pierre Curie et Val d'Eau Bourde**), **ces quartiers doivent être appréhendés à travers une démarche globale et non par unité de quartier.**

Aussi, le projet urbain de cohésion sociale s'attachera à **rétablir un équilibre sur ces quartiers** par rapport au reste de la commune :

- par un **traitement de l'habitat et de son environnement** afin d'aboutir à une intégration urbaine et à l'amélioration de leur image
- par un **traitement général des problématiques concernant leurs habitants**, qui relèvent de l'**accès à l'emploi**, de la **santé**, de la **réussite éducative** et de la **tranquillité publique**.

B. Enjeux principaux du projet

Le **projet urbain de cohésion sociale de Villenave d'Ornon** se concentrera ainsi sur les **deux axes de travail** que sont :

- I. **Améliorer la vie quotidienne, le cadre de vie des habitants.**
Mieux intégrer la Z.U.S. et les îlots Pierre Curie et Val d'Eau Bourde au sein de la commune.

Priorité 1 :

Définir une stratégie d'intervention pour les copropriétés privées dégradées, en particulier celle de Sarcignan

Priorité 2 :

Aménager le territoire prioritaire pour le rendre plus attractif : activité économique (en particulier les commerces, vecteurs de vie dans les quartiers), équipements publics et transports.

Priorité 3 :

Harmoniser les interventions de Gestion Urbaine de Proximité (voirie, espaces publics, signalétique/éclairage) sur l'ensemble de la ZRU.

Ces principaux objectifs pourront se traduire opérationnellement avec les **outils d'urbanisme existants** :

- ⇒ Le **Programme Local d'Habitat (P.L.H.)**

⇒ Le **Plan Local d'Urbanisme** (P.L.U.)

⇒ Le **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme** (S.D.A.U.)

⇒ Le diagnostic du **Programme d'Aménagement concerté des Territoires urbains** (P.A.C.T.) réalisé en 1999

et l'**utilisation d'outils d'intervention existants sur le parc privé** : Programme d'Intérêt Général (P.I.G.), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) voire plan de sauvegarde, sur la base d'études et de diagnostic effectués et/ou à réactualiser.

**II. Favoriser l'égalité des chances pour les habitants de la ZRU.
Lutter contre les discriminations à l'encontre des plus défavorisés**

Priorité 1 :

Rapprocher les demandeurs d'emploi du monde économique, en particulier les jeunes, en revitalisant le tissu économique et en se dotant de moyens adaptés (adéquation de la demande d'emplois sur la ZRU avec l'offre existante sur la ZRU, l'agglomération et le bassin d'activité Bordeaux Sud).

Priorité 2 :

Renforcer le travail partenarial des acteurs de la "communauté éducative" pour accompagner les élèves les plus en difficulté dans leur parcours scolaire.

Priorité 3 :

Permettre l'accès aux savoirs fondamentaux pour les adultes, notamment les ressortissants étrangers et les populations d'origine étrangère.

Priorité 4 :

Favoriser l'accès au droit. Responsabiliser les administrés sur leurs devoirs

Priorité 5 :

Réfléchir à la mise en place d'une politique dédiée à la santé adaptée aux besoins et problématiques recensés sur la ZUS.

Priorité 6 :

Garantir la tranquillité publique et lutter contre la délinquance notamment juvénile en se dotant d'outils actualisés dans le cadre d'un futur **Contrat Local de Sécurité(C.L.S.)**.

Le projet urbain de cohésion sociale doit utiliser les **dispositifs thématiques** mis en œuvre dans le cadre des précédents contrats :

- ⇒ Le **Contrat Educatif Local** (C.E.L.) fédérant les Contrat Temps Libre Jeunes (C.T.L.J.), et Contrat Petite Enfance redéployés au sein du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.), le Contrat Jeunesse et Sports (C.J.S.), les volets éducatifs du Contrat de Développement Durable (C.D.D.) et l'ensemble des volets éducatifs de tout dispositif lié à l'enfance et la jeunesse de 0 à 30 ans.

- ⇒ La **Veille Educative**

- ⇒ Le **Contrat Local de Sécurité** (C.L.S.)

Toutefois, le programme d'intervention à venir nécessitera, le cas échéant, **la mise en place de nouveaux dispositifs** :

⇒ Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.)**

⇒ Le **Programme de Réussite Educative (P.R.E.)**

⇒ **L'Atelier Santé Ville (A.S.V.)**

III. DECLINAISON THEMATIQUE DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le C.U.C.S. succède au Contrat de Ville pour lequel la commune s'est engagée à la réalisation d'actions à la fois structurantes et ponctuelles sur la période 2000-2006.

Les **actions proposées** dans le cadre de cette **nouvelle contractualisation** résultent :

- ⇒ D'un **bilan des initiatives menées sur les six dernières années** dans le cadre du Contrat de Ville
- ⇒ D'une **analyse établie de manière sectorielle ou plus globale** par les partenaires institutionnels et les professionnels de l'action publique : CAF, Département, services de l'Etat, INSEE, cabinets d'étude, etc...
- ⇒ D'une **concertation des acteurs de terrain** à travers les différents groupes de travail du Contrat de Ville et de préparation du C.U.C.S.

Les programmes d'actions qui composent le projet urbain de cohésion sociale s'articulent autour des **cinq axes thématiques prioritaires** fixés par le Comité Interministériel de la Ville du 9 mars 2006 :

- ⇒ **L'habitat et cadre de vie**
- ⇒ **L'accès à l'emploi et le développement économique**

- ⇒ **La réussite éducative**

- ⇒ **La santé**

- ⇒ **La citoyenneté et la prévention de la délinquance**

Le C.U.C.S. s'inscrit dans le cadre du **Plan de Cohésion Sociale**, en application depuis 2005. Ce dernier a pour but d'**agir sur les trois leviers** qui mettent en péril la cohésion sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires : le **logement**, l'**emploi** et l'**égalité des chances**.

Les questions du logement et de l'emploi disposant d'un programme d'actions à part entière dans le projet urbain de cohésion sociale de Villenave d'Ornon, il conviendra de **traiter la thématique de l'égalité des chances de manière transversale sur les cinq programmes d'actions** déclinant le C.U.C.S. villenavais.

Une attention particulière sera donc à apporter auprès du **public faisant l'objet des discriminations les plus importantes** au sein même de la ZUS : **populations étrangères issues de l'immigration, enfants et collégiens en grandes difficultés**. Les indicateurs d'évaluation des actions proposées doivent permettre d'identifier précisément ces publics prioritairement visés.

A l'appui de ces cinq axes prioritaires, ces programmes d'actions ont été élaborés sur la base de la **démarche** suivante :

- ⇒ Le **recensement des problèmes majeurs** sur la ZUS

- ⇒ La **recherche des causes de ces difficultés**

- ⇒ La **traduction en objectifs opérationnels réalistes** des réponses à ces problèmes

- ⇒ La **définition d'indicateurs de réussite** des actions de chacun des programmes

Ainsi, un **dispositif d'évaluation est systématiquement adossé à chaque projet composant les programmes d'actions** thématiques (cf. Bilan annuel des actions p.48).

HABITAT ET CADRE DE VIE : DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES PROBLEMES SUR LA Z.R.U. ET ILOTS SENSIBLES

| PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES | CAUSES | REponses A APPORTER |
|---|--|---|
| Offre d'animations et de loisirs ouverts gratuitement au public limité sur la ZRU et les îlots fragilisés | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'équipements d'accès libre à proximité de l'habitat collectif - Dégradation du mobilier urbain et des espaces partagés publiquement | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développe ret entretenir le parc d'équipements sur la Z.R.U. et îlots</i> - <i>Faciliter l'utilisation des transports pour favoriser la fréquentation des équipements communaux par les habitants de la ZRU</i> |
| Faible dynamisme de l'ensemble commercial de Sarcignan | <ul style="list-style-type: none"> - Bâti dégradé - Peu de commerces actifs - Absence de relations avec le syndic de copropriété de cet ensemble commercial | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour redynamiser l'activité des locaux commerciaux en partenariat avec les commerces et le syndic de copropriété de cette zone commerciale (ICADE)</i> |
| Viellissement du cadre bâti de la résidence Sarcignan | <ul style="list-style-type: none"> - Construction fin des années 60 - Peu de propriétaires occupants - Diagnostic du P.A.C.T. de 1999 non réactualisé | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur les trois années à venir en concertation avec le syndic</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Manque de travail en concertation avec le copropriété privée de Sarcignan - Pas de maîtrise du foncier | <ul style="list-style-type: none"> - Complexité du fonctionnement de la copropriété - Relations insuffisantes entre le syndic et la Ville | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Formaliser les relations avec le syndic autour de projets concernant la résidence : équipements, G.U.P., animation, etc...</i> |
| Concentration importante de population en situation de précarité | <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de revenus des familles faible - Taux de chômage élevé - Nombre important de parents isolés | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Proposer un accompagnement social des familles locataires les plus en difficulté</i> |
| Défaut d'entretien des espaces publics et privés ouverts au public | <ul style="list-style-type: none"> - Entretien onéreux assumé par les copropriétaires privés et les bailleurs - Dégradations régulières des parties communes | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Définir un schéma directeur de Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble de la Z.R.U. comprenant la voirie, les espaces publics extérieurs, la signalétique et l'éclairage</i> |

HABITAT ET CADRE DE VIE : – PROGRAMME D' ACTIONS

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D' ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECEANCE |
|---|---|---|---------------------------------|-----------|
| Réhabiliter le quartier de Sarcignan | 1. Déterminer une stratégie d'intervention sur la copropriété de Sarcignan (bâti et environnement) | - Mettre en place un groupe de travail avec la copropriété privée et les acteurs compétents en matière de logements (DDE, CUB, ville) | Ville/Puglisi | 2007 |
| | | - Bénéficier de l'étude de la CUB sur les copropriétés privées afin de la qualifier et de définir des pistes d'intervention | CUB | 2007 |
| | | - Réfléchir à l'évolution de l'ensemble commercial | Ville/ICADE | 2008 |
| | | - Créer une cellule logement permettant le traitement des situations des locataires les plus en difficulté (ZRU) | Ville/Puglisi/Bailleurs sociaux | 2008 |
| | | - Responsabiliser les habitants (propriétaires et locataires) sur le respect de leur lieu de vie : groupe de travail spécifique | Bailleurs/Puglisi | 2007-2012 |
| Développer la qualité du parc d'équipements aux abords des résidences de la ZRU, de Pierre Curie et de Val d'Eau Bourde | 1. Créer des équipements supplémentaires complétant l'offre de services aux habitants de la ZRU et des îlots fragiles | - Réaliser des jardins collectifs (familiaux et d'insertion) | Prado 33 | 2008 |
| | | - Créer un city stade sur la résidence Pierre Curie | R.L.F. | 2008 |
| | | - Créer un city stade sur la résidence Val d'Eau Bourde | Gironde Habitat | 2008 |

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJETS | ECEANCE |
|---|--|--|-------------------------|-------------|
| Améliorer la Gestion Urbaine de Proximité sur la ZRU et les îlots fragilisés | Construire un projet global de G.U.P. avec 3 volets : | | | |
| | 1. Voirie | - Elaborer une convention avec la CUB pour permettre une réactivité des interventions sur son patrimoine dégradé | Ville/CUB | 2007 |
| | 2. Espaces publics extérieurs | - Equiper (créer, rénover) en mobilier urbain les résidences de la ZRU, de P. Curie, de Val d'Eau Bourde | Puglisi/Bailleurs | 2007 à 2012 |
| | | - Etablir un diagnostic du patrimoine écologique (arboré et espaces verts) sur la ZRU pour définir les priorités d'intervention | Ville/Bailleurs/Puglisi | 2008 |
| | 3. Signalétique et éclairage | - Faire un diagnostic de l'existant et proposer une intervention pluriannuelle homogène sur les quartiers zonés | Ville/Puglisi/Bailleurs | 2008 |
| Favoriser l'usage des transports en commun sur la ZRU et les îlots fragilisés | 1. Assurer un meilleur service au public et faciliter la mobilité (dans et à l'extérieur de la ZUS) par les transports en commun | - Formaliser les relations avec la CONNEX pour maintenir la tranquillité publique dans les transports | CONNEX/Ville | 2007 |
| | | - Mettre en place des actions d'information dans les collèges | Collèges/CONNEX | 2007 à 2012 |
| | | - Réfléchir au réaménagement du terminus de Chambéry situé à l'entrée du collège posant différents problèmes (sécurité routière notamment, relations entre jeunes et chauffeurs en pause, ...) | CUB/Ville | 2009 |
| | | | CONNEX/Ville | 2007 à 2012 |
| | 2. Informer les habitants de l'existence d'un réseau de transports départemental | - Associer la CONNEX au programme d'animations sur la ZRU | Conseil Général 33 | 2007 à 2012 |
| | - Développer l'Opération Bus Plage sur la ZRU | | | |

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES PROBLEMES SUR LA ZRU ET ILOTS SENSIBLES

| PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES | CAUSES | REPONSES A APPORTER |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'emploi faible (emplois/actifs occupés ZUS) - Fort taux de chômage de longue durée - Fort taux de familles monoparentales | <ul style="list-style-type: none"> - Part forte des demandeurs d'emploi sans formation ni qualification - Précarité des emplois (missions interim, CDD courte durée) | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accompagner les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi</i> - <i>Création d'un lieu dédié à l'emploi et bien identifié par le public de la Z.R.U.</i> |
| Faible taux de stabilité des actifs | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'attractivité sur la ZUS | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Identifier un lieu ressource et des acteurs locaux pour l'installation de nouvelles entreprises</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Peu d'activité économique sur la ZUS (Sarcignan et Versein) - Faible densité du tissu d'entreprises - Turnover important | <ul style="list-style-type: none"> - Commerces de proximité en déclin sur Sarcignan - Parc d'activités de Versein peu connu | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accompagner l'activité commerciale existante</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble commercial de Sarcignan peu dynamique - Parc d'activités de Versein délaissé | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de travail concerté avec les commerçants, le syndic ICADE et la Société AGIC, propriétaire du parc d'activités | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nourrir une collaboration avec le syndic ICADE (Sarcignan) et AGIC (Versein) et aboutir à des actions concrètes permettant l'installation durable d'entreprises et/ou de commerces</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Peu de services dédiés à l'emploi sur la ZRU - Manque de connaissance du potentiel d'emplois sur la Ville | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de lieu d'accueil pour services - Pas de service dédié à l'emploi sur la commune | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre à disposition une plateforme de services dédiée à l'emploi bénéficiant aux demandeurs d'emploi les plus en difficultés</i> |
| Identification des créateurs d'entreprises notamment des porteurs de projets jeunes | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de communication : outils de développement économique sur la ZRU peu développés, peu connus | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Impliquer la Pépinière d'entreprises Arc Sud Développement pour qu'elle soit repérée comme acteur ressource pour les projets à mener sur la ZRU</i> |
| Manque de connaissance du dispositif dérogatoire fiscal et social de la ZRU | <ul style="list-style-type: none"> - Peu de communication institutionnelle - Manque de relais d'information sur la ZRU | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire connaître les avantages de la ZRU</i> - <i>Repérer les lieux de développement économique intéressants</i> |

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROGRAMME D'ACTIONS

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJETS | ECHEANCE |
|--|--|--|--|------------------|
| Dynamiser et animer une politique dédiée à l'emploi en mettant à disposition de nouveaux outils aux demandeurs d'emploi de la ZRU | 1. Mettre en adéquation l'offre d'emploi sur le territoire avec les demandes exprimées sur la ZUS | - Créer d'un service municipal dédié à l'emploi sur la ZRU | Ville | 2007 |
| | 2. Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi | - Mettre en service le P.L.I.E. "Portes du Sud" - Réfléchir à la mise en application de la clause d'insertion sociale - Développer les chantiers d'insertion sur les projets du territoire | P.L.I.E. Portes du Sud Ville/P.L.I.E. | 2007 2008 |
| | 3. Favoriser la cohérence voire la convergence des acteurs de l'emploi | - Concevoir une plateforme de services dédiés à l'emploi regroupant service emploi, MLG, P.L.I.E. , permanence ANPE, ... | Ville/P.L.I.E. /CCAS/Mission Locale Ville | 2008 2009 |
| Conforter le rôle structurant pour le développement économique du territoire de la pépinière d'entreprises à vocation intercommunale (Arc Sud Développement) | 1. Améliorer l'information concernant le dispositif fiscal et social dérogatoire aux porteurs de projet. | - Proposer des outils d'information plus efficaces (repérage des porteurs, présence sur la ZRU, ...) | Arc Sud Développt | 2007-2012 |
| | 2. Développer des actions en partenariat avec les acteurs locaux et les consulaires | - Organiser un événementiel impliquant le tissu économique local et les consulaires | Arc Sud/Ville | 2008 |
| | | - Repérer les porteurs de projet dans le cadre du réseau Point d'Appui Envie d'Agir et accompagner les initiatives des jeunes issus de la ZRU de manière plus importante. | Arc Sud/Ville | 2007- 2010 |

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHÉANCE |
|--|---|---|--------------------------------|-----------|
| Sensibiliser le public dans les démarches d'accès à l'emploi | 1. Donner une meilleure connaissance du monde de l'entreprise aux jeunes scolarisés | - Mettre en place un "Forum des Métiers" avec les collèges | Collèges | 2008-2010 |
| | | - Développer le "Concours jeunes et entreprises à Villeneuve d'Ornon" | Collèges/Arc Sud Développement | 2007-2010 |
| | | - Soutenir les actions pédagogiques de la SEGPA du collège de Chambéry | Collège Chambéry | 2007 |
| | 2. Accompagner les jeunes les plus fragilisés | - Favoriser la mise en place de chantiers d'insertion et de chantiers éducatifs notamment sur des projets de G.U.P. | Ville/P.L.I.E. /CCAS | 2007-2012 |
| | | - Impulser des actions spécifiques auprès des jeunes demandeurs d'emploi de la ZUS | Ville/P.L.I.E. /CCAS | 2009 |
| | 3. Apporter une attention particulière à la question de l'emploi pour les personnes issues de l'immigration | - Envisager une action ciblée en faveur des habitants de la ZUS, issus de l'immigration | Ville/P.L.I.E. | 2008-2009 |

REUSSITE EDUCATIVE : DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES PROBLEMES SUR LA ZRU ET ILOTS SENSIBLES

| PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES | CAUSES | REPOSES A APPORTER |
|---|---|---|
| Concentration des familles en difficulté socio-économique sur l'école : impact sur la scolarité | - Niveau de revenus faible - Taux de chômage élevé | - Mettre en place un programme d'actions pluriannuel sur l'école en concertation avec la Ville et les opérateurs Politique de la Ville du quartier et de l'agglomération |
| Pas d'action ciblée sur l'école Jean-Moulin : manque de concertation | - Projets d'école mis en place isolément | |
| Peu de moyens spécifiques affectés à l'école Jean-Moulin et école accueillant enfants de la ZUS : La Cascade, Léon Blum | - Deux postes d'Emplois de Vie Scolaire (E.V.S.), arrivant à échéance fin 2007 | - Maintenir des postes d'E.V.S. - Ouvrir l'école au tissu associatif en péri et extra scolaire |
| Absence de structure dédiée à l'action socio-éducative et socio-culturelle sur la ZUS | - Utilisation saturée des mètres carrés sociaux - Pas d'équipement permettant l'organisation régulière d'actions socio éducatives et culturelles | - Mettre en service le Centre Socioculturel : mise en cohérence des actions existantes et nouvelles |
| Carence éducative notoire : plus de très jeunes en grande difficulté (10-15 ans) | - Taux de familles monoparentales élevé - "Abandon" de la responsabilité familiale | - Proposer un programme d'actions d'accompagnement de la fonction parentale porté par le Centre Socioculturel et le tissu associatif - Etudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place du Programme de réussite éducative (P.R.E.) |
| Augmentation du nombre de jeunes en rupture scolaire sur les deux collèges | - Cumul des difficultés familiales, économiques, sociales et scolaires | - Renforcer la Cellule de Veille Educative - Accompagner les actions de la SEGPA |
| Concentration d'adultes sans connaissances de base : lecture, écriture, ... | - Population d'origine étrangère : pas de maîtrise de la langue | - Consolider les actions d'alphabétisation existantes et proposer des actions innovantes en la matière avec d'autres partenaires |
| Peu de mobilité des familles pour les activités hors temps scolaire | - Peu de fréquentation des équipements culturels - Pas de proximité avec les équipements culturels existants | - Accompagner les initiatives d'éveil culturel avec les plus jeunes - Faciliter l'accès aux équipements culturels de la commune - Proposer une offre d'activités diversifiée aux jeunes et aux ados les faisant sortir du quartier |
| Peu de respect de l'environnement sur la ZUS : propreté des espaces publics et privés | - Peu d'actions de sensibilisation au développement durable - Peu d'intérêt porté sur le thème | - Impulser des actions de sensibilisation au respect de l'environnement, de connaissance de leur quartier et de la ville |

REUSSITE EDUCATIVE – PROGRAMME D' ACTIONS

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D' ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHEANCE |
|--|--|---|---|---|
| Formaliser les relations entre les acteurs de la "communauté éducative" : Education Nationale et autres opérateurs sociaux, socio-éducatifs et socioculturels | 1. Mettre en cohérence le projet d'établissement de l'école Jean-Moulin avec le projet de quartier | <ul style="list-style-type: none"> - Développer le projet Comenius (programme européen) - Accompagner le projet d'expression dramatique et corporelle - Maintenir les 2 postes d'Emploi de Vie Scolaire (EVS) - Ouvrir l'école aux autres initiatives du tissu associatif | <p>Ecole Jean-Moulin Ecole Jean-Moulin</p> <p>Ecole Jean-Moulin Ecole Jean-Moulin</p> | <p>2007-2009 2007-2009</p> <p>2007-2012 2007-2012</p> |
| | 2. Améliorer les conditions de travail en commun, les échanges, entre les acteurs de la communauté éducative | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle de la Cellule de Veille Educative comme outil de coopération - Soutien aux actions de la SEGPA | <p>Ville</p> <p>Collège Chambéry</p> | <p>2007-2012</p> <p>2007-2012</p> |
| | 3. Accompagner les publics scolarisés les plus fragilisés | <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.) | <p>Ville</p> | <p>2008</p> |
| Faciliter l'acquisition des connaissances scolaires pour les jeunes Permettre l'accès aux savoirs fondamentaux pour les adultes fragilisés | 1. Apporter un soutien au travail d'aide à la parentalité | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'action "Etre parents, pas si facile" | <p>C.S.F.</p> | <p>2007-2009</p> |
| | 2. Apporter un soutien aux acteurs de l'accompagnement scolaire | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer des séances d'accompagnement scolaire sur la ZUS, en particulier à Sarcignan | <p>COPIPAS/Secours Populaire</p> | <p>2007-2009</p> |
| | 3. Lutter contre l'illettrisme | <ul style="list-style-type: none"> - Dispenser des ateliers d'alphabétisation en utilisant des supports innovants avec des partenariats nouveaux | <p>C.S.F.</p> | <p>2007-2009</p> |
| | 4. Identifier un lieu ressource d'accueil et d'animation socio-éducative et socio-culturelle ouvert à tous | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux Techniques d'Information et de Communication (T.I.C.) pour les jeunes et les adultes - Mettre en service le Centre socioculturel et développer un programme d'actions sur la base d'un diagnostic partagé | <p>Associations</p> <p>Ville</p> | <p>2007-2012</p> <p>2007-2009</p> |

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJETS | ECHEANCE |
|-------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|----------|
|-------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|----------|

| | | | | |
|--|---|--|--------------------------|-----------|
| <p>Densifier les animations hors temps scolaires visant à apporter une valeur ajoutée dans le domaine éducatif, notamment en direction des moins favorisés</p> <p>Assurer une cohérence avec les axes du Projet Educatif Local</p> | 1. Promouvoir les actions d'éveil culturel | - Donner l'accès à la culture aux familles défavorisées : sorties, atelier lecture, .. | C.S.F./Secours Populaire | 2007-2009 |
| | | - Poursuivre sur la ZUS l'atelier de création autour des mots, les lectures pelouse et proposer un projet ados sur la résidence Val d'Eau Bourde | Alice Aquitaine | 2007-2009 |
| | | - Proposer une action innovante établissant une passerelle entre les équipements culturels de la Ville et les habitants | Ville | 2009 |
| | | - Favoriser l'accès aux spectacles de la saison culturelle de la Ville : offre de places aux associations de la ZUS | Ville | 2007-2009 |
| | | - Proposer un tournoi sportif interquartier par an | Prado Prévention | 2007-2012 |
| | | - Conforter le Point Animation Quartier et l'action Découverte Sport Quartier | Ville | 2007-2012 |
| | 2. Soutenir les actions facilitant la découverte des Activités Physiques et Sportives (A.P.S.) et l'accès au sport fédéral | - Proposer un Projet boxe autour du nouvel équipement spécialisé | F.F. Boxe | 2008 |
| | | - Accompagner les actions innovantes avec les clubs sportifs | Clubs | 2009 |
| | | - Faciliter l'accès aux équipements sportifs et l'utilisation des dispositifs "Coupon-Sport", "Pass Sport". | Ville/Clubs | 2007-2012 |
| | | - Poursuivre l'action "Jardin Ouvert, Quartier Fleuri" | Secours Populaire | 2007-2009 |
| | | - Mettre en place les Jardins Collectifs | Prado 33 | 2008 |
| | | - Proposer un Projet pêche avec le "Pôle éducatif de Gironde" | F.D.A.A.P.P.M.A. | 2008 |
| | 3. Impulser des actions de sensibilisation au développement durable et de découverte du patrimoine écologique de la commune | - Poursuivre l'action "Cités débrouillardes" | Petits Débrouillards | 2007-2009 |
| | | - Etablir une passerelle entre le projet structurant d'Aménagement de la Vallée de l'Eau Blanche (ZPENS) et le public issu de la ZRU | Ville | 2010 |
| | | - Définir un projet autour de la mémoire des quartiers | ARHO | 2007-2008 |

SANTE : DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES PROBLEMES SUR LA Z.R.U. ET ILOTS SENSIBLES

| PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES | CAUSES | REPONSES A APPORTER |
|---|--|---|
| Méconnaissance de la situation en matière de santé de la population de la ZUS | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de diagnostic existant - Aucune action en matière de santé sur le Contrat de Ville 2000-2006 | - Identifier les problématiques prioritaires sur la ZUS |
| Pas de concertation des acteurs de santé | <ul style="list-style-type: none"> - Thème peu développé sur le Contrat de Ville (2000-2006) - Peu de contacts avec les professionnels associatifs | - Identifier et mettre en réseau les acteurs pour améliorer leur présence sur la ZUS |
| Méconnaissance des acteurs en matière de santé mentale | <ul style="list-style-type: none"> - Peu de contacts avec les professionnels et les associatifs | - Identifier et envisager un rapprochement des activités compétentes en la matière et élaborer une action concrète |
| Absence de service de proximité pour faciliter l'accès aux soins | <ul style="list-style-type: none"> - La permanence du Réseau Santé Solidarité n'existe plus sur le domaine Jacques Brel, situé sur la ZRU | - Créer un lieu d'accueil pour les publics les plus éloignés |
| Difficulté d'accès aux soins pour les publics en situation précaire | <ul style="list-style-type: none"> - Familles à faibles revenus - Parents isolés - Familles nombreuses | - Améliorer l'accessibilité aux soins en faisant connaître les praticiens sur la ZUS |
| Peu de lisibilité des actions d'éducation à la santé en particulier vers les plus jeunes | <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Jean-Moulin : Ecole La Cascade et Léon Blum réalisent des actions qui sont peu connues | - Sensibiliser les publics à la thématique de la santé et favoriser l'éducation à la santé pour les plus jeunes |
| Addiction à l'alcool et cannabis constatée sur le public des pré ados et ados Difficulté à traiter les conduites addictives par les acteurs de terrain | <ul style="list-style-type: none"> - manque de contrôle parental - période "d'expérimentation" - facilité d'accès aux produits - influence des plus âgés - Pas de formation spécifique des travailleurs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les conduites addictives à travers des actions formalisées spécifiques (cadre scolaire) et informelles (acteurs de terrain) - Etablir un programme de formation spécifique sur les conduites addictives |

SANTE – PROGRAMME D'ACTIONS

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHÉANCE |
|--|---|--|--------------------------------------|-----------|
| Construire un partenariat concret avec les acteurs de la santé | 1. Identifier et mettre en réseau les acteurs de la santé | - Etudier la faisabilité d'un Atelier Santé Ville (A.S.V.) | Ville | 2008 |
| | 2. Recenser les besoins et définir une politique d'accès à la santé | - Réaliser un état des lieux sur la problématique de la santé sur la ZRU. Proposition d'un plan d'actions sur 3 ans | Ville/CCAS | 2009 |
| | 3. Développer le contact avec les structures locales compétentes en santé mentale | - Formaliser des rencontres et proposer une action significative dans le domaine sur la ZRU | Ville | 2010 |
| Améliorer l'accessibilité aux soins et sensibiliser les publics à la thématique de la santé (éducation à la santé) | 1. Identifier un lieu ressource sur le territoire d'accès aux soins | - Réinstaller une permanence Réseau Santé Solidarité sur le quartier de Sarcignan | R.S.S. | 2007-2012 |
| | | - Mettre en place des groupes de parole sur ce thème | A préciser | 2009 |
| | | - Identifier les porteurs de projets, acteurs potentiels sur ce thème | Ville | 2009 |
| | 2. Sensibiliser les jeunes à la démarche de soins | - Définir un programme d'actions d'éducation à la santé | Ecoles accueillant enfants de la ZUS | 2009 |
| | | - Soutenir les initiatives des CESC des deux collèges | Collèges | 2007-2012 |
| | 3. Accompagner les projets des acteurs (cadre scolaire et hors temps scolaire) | - Créer un Forum Santé fédérant les deux collèges | Collèges | 2008 |
| | | - Proposer une manifestation associant les acteurs des animations hors temps scolaires (associations, services municipaux, CLSH, clubs sportif, ...) | A préciser | 2009 |
| | | - Réfléchir à ce thème dans le cadre des Jardins Collectifs | Prado/Ville | 2009 |
| | 4. Mettre l'accent sur le thème hygiène alimentaire | - Réaliser un travail en partenariat avec des spécialistes de la nutrition | A préciser | 2009 |

| | | | | |
|---|--|---|-------|-----------|
| Lutter contre les conduites addictives en particulier vers les publics jeunes | 1. Proposer des formations pour les acteurs de terrain | - Consolider le groupe "Ressource" "Lutte contre le tabagisme" pour la mise en place d'un projet sur la ZRU | Ville | 2007-2012 |
| | 2. Mettre en place des actions de sensibilisation aux dangers des addictions (cadre scolaire et hors temps scolaire) | - Concevoir des actions de proximité avec des supports innovants et attractifs (ex. : atelier vidéos) | AREA | 2007-2012 |
| | 3. Assurer la cohérence des actions inscrites dans le C.U.C.S. et le C.L.S. réactualisé | - Consacrer un volet dédié à la problématique sur le C.L.S. réactualisé | Ville | 2008 |

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE : DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES PROBLEMES SUR LA Z.R.U. ET ILOTS SENSIBLES

| PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES | CAUSES | REponses A APPORTER |
|--|---|---|
| Phénomène de transition démographique – nouvelle génération sur la ZRU : ados et pré ados repérés comme difficiles (services sociaux, polices, collèges, acteurs de terrain) | <ul style="list-style-type: none"> - Pré ados plus difficiles à approcher - Prise en charge et suivi insuffisants | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions en direction des pré ados 10-15 ans en particulier sur Sarcignan - Augmenter la présence des acteurs de rue |
| Sentiment d'insécurité sur certains quartiers : violences, incivilités, dégradations régulières, ... | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de mobilisation des locataires/propriétaires - Intervention des acteurs de terrain insuffisante pour prévention et répression | <ul style="list-style-type: none"> - Développer les initiatives citoyennes collectives au sein des quartiers : associations de quartier, animations diverses - Améliorer la réactivité des interventions des acteurs de prévention et répression |
| Regroupements de jeunes créant des dégradations de biens publics et privés | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de lieux permettant le regroupement des jeunes, excentrés des logements | <ul style="list-style-type: none"> - Créer des sites facilitant les regroupements de jeunes loin des lieux d'habitation. - Impliquer les jeunes dans leur réalisation - Développer des actions de proximité pour augmenter la présence des services de prévention sur ces sites |
| Mineurs délinquants récidivistes Difficulté du traitement des jeunes majeurs délinquants | <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'actions particulières mises en place - Manque de connaissance des dispositifs exploitables pour les jeunes sous main de la justice | <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la délinquance juvénile - Renforcer les liens avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) et le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (S.P.I.P.) et promouvoir les outils de lutte contre la récidive |
| Taux de rotation important des acteurs de prévention et répression de la délinquance | <ul style="list-style-type: none"> - Mutations, retraites, etc... | <ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser l'annuaire du C.L.S.P.D. - Organiser régulièrement les C.L.S.P.D. et utiliser les cellules de veille |

| | | |
|--|---|---|
| Absence de commissariat de Police sur la commune | - Répartition territoriale de la D.D.S.P. | - Maintenir un niveau de collaboration élevé entre la Police Nationale et la Police Municipale |
|--|---|---|

| PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES | CAUSES | REPONSES A APPORTER |
|--|--|--|
| Manque de lisibilité des actions du C.L.S. | <ul style="list-style-type: none"> - Faible communication - Portage majoritaire des actions par la Ville | <ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser le C.L.S. après la loi de prévention de la délinquance - Déléguer de manière plus importante des actions du nouveau C.L.S. à d'autres intervenants - Communiquer sur les actions les plus structurantes |
| Problèmes de tranquillité publique persistants sur des quartiers hors ZUS (Pierre Curie, Val d'Eau Bourde): incivilités, dégradations, violences | - Groupes d'adolescents connus des services sur plusieurs zones fréquentées de manière régulière | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une vigilance accrue sur la population pré adolescente (10-15 ans) - Identifier ces jeunes et proposer une prise en charge individualisée |
| Pas d'actions mises en œuvre en matière d'aide aux victimes | <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'opérateurs sur le territoire - Pas de connaissance sur le thème | - Engager une réflexion sur la faisabilité d'une permanence d'aide aux victimes |
| Peu d'actions en matière d'accès au droit pour les jeunes et les adultes les plus fragilisés | <ul style="list-style-type: none"> - Eloignement et méconnaissance des services dédiés à l'accès au droit - Absence de lieu identifié pour l'accès au droit - Hormis dans le cadre scolaire, aucun opérateur prenant à sa charge cette question | <ul style="list-style-type: none"> - Développer un programme d'actions ciblé vers : <li style="padding-left: 20px;">les jeunes : continuité éducative de l'école élémentaire au collège <li style="padding-left: 20px;">les adultes : proposer une permanence d'informations juridiques sur la ZUS |

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE – PROGRAMME D'ACTIONS

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHEANCE |
|--|--|---|--|---|
| Lutter efficacement contre la petite et moyenne délinquance | 1. Conforter les outils existants en matière de sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une régularité des C.L.S.P.D. et la réactivité des cellules de veille + actualisation de l'annuaire des membres du C.L.S.P.D. - Réactualiser le Contrat Local de Sécurité suite à l'adoption de la loi relative à la Prévention de la délinquance - Optimiser les relations entre Polices Municipale et Nationale et assurer leur présence sur les îlots problématiques, notamment de nuit - Organiser autant que possible des réunions de quartiers quand les problèmes plus aigus surgissent. - Encourager les réponses spécifiques à la délinquance des mineurs (Réparation, T.I.G., stages de formation civique, etc..) avec un travail plus concerté avec la PJJ (CAE), les associations habilitées et le SPIP pour les jeunes majeurs | <p>Ville</p> <p>Ville</p> <p>Police Nationale/Police Municipale</p> <p>Ville</p> <p>PJJ (CAE)/SPIP/Associations)</p> | <p>2007-2012</p> <p>2008</p> <p>2007-2012</p> <p>2007-2012</p> <p>2007-2012</p> |
| | 2. Développer l'accompagnement et le suivi des jeunes sous main de la justice | | | |
| Améliorer l'accès au droit pour les publics les plus éloignés et responsabiliser les administrés sur leurs devoirs sur le territoire | 1. Assurer une continuité éducative des actions de sensibilisation et d'information sur le droit pour les jeunes | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la semaine des droits et devoirs - Maintenir les ateliers de pratique citoyenne - Poursuivre l'atelier vidéo civique - Accompagner les actions des CESC | <p>Ville/Infodroits</p> <p>Collège/Infodroits</p> <p>AREA</p> <p>Collège</p> | <p>2007-2009</p> <p>2007-2009</p> <p>2007-2009</p> <p>2007-2009</p> |
| | 2. Permettre une meilleure connaissance du droit pour les publics les plus fragilisés | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une permanence d'informations juridiques sur le C.S.C. de Sarcignan | <p>Ville/Infodroits</p> | <p>2007-2009</p> |
| | 3. Développer l'aide aux victimes | <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité d'une permanence d'aide aux victimes sur la ZRU | <p>A préciser</p> | <p>2009</p> |
| | 4. Mieux faire connaître le rôle des acteurs sur le terrain facilitant l'accès au Droit : médiateurs de quartiers, conciliateur de justice | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des permanences pour la médiation et le conciliateur de justice | <p>Ville</p> | <p>2007-2012</p> |

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D' ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHÉANCE |
|--|--|---|---|-----------|
| Renforcer le travail relatif à la sécurité routière | <u>Volet Prévention :</u> | | | |
| | 1. Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation avec une continuité éducative dans les établissements | - Faciliter le passage de l'Attestation de Première Education Routière (APER) (élémentaire) | Ville/Ecole | 2007-2012 |
| | | - Accompagner le passage du Brevet de Sécurité Routière (BSR) pour les jeunes les plus en difficulté (collège) | Ville/Pour une route sûre | 2007-2009 |
| | | - Réaliser des contrôles techniques cycles, cyclos auprès des collégiens | Police Municip./Police Nat./Prévention routière | 2007-2012 |
| | 2. Identifier un lieu ressource sur le territoire et proposer des actions innovantes pour le public jeune | | Prévention Routière | |
| | | - Créer une permanence Prévention Routière pour poursuivre le travail dans le cadre péri-scolaire et extra-scolaire | A préciser | 2007-2012 |
| | | - Organiser une manifestation succédant au "Rallye Prévention Routière" | | |
| | | | | 2009 |
| | | | Police Nationale Police Municipale | |
| | | | Police Nationale Police Municipale | 2007-2012 |
| | | | 2007-2012 | |
| | <u>Volet Répression :</u> | | | |
| 3. Renforcer la répression de la délinquance routière en direction des majeurs | | - Intensifier les contrôles sur les zones dangereuses et accidentogènes | | |
| | | - Contrôle des deux roues créant nuisances sonores dans les résidences | | |

"ACTIONS TRANSVERSALES" – PROGRAMME D'ACTIONS

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHANCE |
|---|---|--|--|---|
| Mettre en œuvre une politique volontariste d'animation du territoire d'accès à la culture et au sport | 1. Identifier un lieu ressource d'animation de la vie du quartier (ancrage ZRU) | - Conforter le rôle du CSC comme outil fédérateur d'animation du territoire | Ville | 2008-2012 |
| | 2. Créer un à deux temps forts d'animation sur l'ensemble des quartiers de la ZRU en associant les bailleurs et les copropriétaires | - Soutenir la Fête de Versein - Soutenir la Fête de Saint-Martin - Soutenir la Fête de Sarcignan + arbre de Noël + loto - Créer la Fête de Val d'Eau Bourde - Créer la Fête de Pierre Curie | Aquitanis/Clairsienne Domofrance A.L.S. Gironde Habitat R.L.F. | 2007-2012 2007-2012 2007-2012 2007-2012 2007-2012 |
| | 3. Intensifier la participation de la Ville à l'opération "Passeurs d'Images" ex. CINEVILLE | - Maintenir l'atelier audiovisuel - Organiser une séance spéciale - Proposer deux soirées de cinéma de plein air - Cibler la diffusion des chèques de cinéma pour un usage collectif et encadré lors des sorties d'associations de la ZUS | AREA Ville Ville Ville | 2007-2012 2007-2012 2007-2012 2007-2012 |
| | 4. Envisager la mise en place d'actions de médiation culturelle | - Proposer des animations de découverte des cultures d'origine des habitants de la ZUS | Passer'elles et autres assos | 2007-2012 |
| | 5. Impliquer les acteurs de la vie sportive sur les projets des Animations de quartier | - Associer les clubs aux événements de proximité pour faciliter la relation entre les jeunes et les acteurs de la vie sportive locale | Clubs sportifs | 2007-2012 |

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | PROGRAMME D'ACTIONS | PORTEURS DE PROJET | ECHÉANCE |
|---|--|--|--------------------------|-----------|
| Créer les conditions de participation des habitants aux projets initiés sur la ZUS | 1. Intégrer les habitants/assos de quartier sur les équipements structurants à venir | - Assurer une représentativité au sein des Jardins Collectifs | Prado 33 | 2008 |
| | | - Equipements sportifs de proximité Pierre Curie, Val d'Eau Bourde | RLF/Gironde Habitat | 2008 |
| | 2. Associer la population sur les projets de G.U.P. | - Résidences de la ZRU + Val d'Eau Bourde et Pierre Curie | Copropriété et bailleurs | 2007-2012 |
| | 3. Encourager les représentations collectives pour dialoguer avec les institutions (Ville-Bailleurs) | - Faciliter la création d'associations sur les îlots d'habitat collectif, notamment sur Saint-Martin/Le Château, Versein | Bailleurs | 2007-2012 |
| | | - Mettre en place un Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) | Ville | 2008 |
| Améliorer l'accompagnement social des populations les plus en difficultés, notamment les jeunes | 1. Faire connaître le champ d'intervention des médiateurs de quartiers | - Créer un lieu dédié à la médiation sociale | Ville | 2007-2012 |
| | | - Faciliter la rencontre du public avec les médiateurs | Ville | 2007-2012 |
| | | - Réaliser et diffuser une plaquette d'information | Ville | 2007 |
| | 2. Faciliter l'intervention conjointe des acteurs de terrain en contact avec les jeunes | - Soutenir les projets de partenariat avec le service de prévention spécialisée | Prado Prévention | 2007-2012 |
| | | - Organiser des réunions de régulation Prévention spécialisée/médiation | Prado Prévention/Ville | 2007-2012 |
| | | - Consolider la collaboration entre le service des animations de quartiers et les médiateurs | Ville | 2007-2012 |
| | - Participation des acteurs aux commissions de suivi jeunes de la Mission Locale des Graves | Mission Locale des Graves | 2007-2012 | |

IV. PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

A. Pilotage

1) PILOTAGE POLITIQUE

Le **pilotage politique** garantit de la cohérence du projet urbain de cohésion sociale. Donneur d'ordre et témoin prépondérant de la réalisation des programmes d'actions :

- ⇒ Il **détermine** les moyens nécessaires à mobiliser pour le travail d'observation, de suivi et d'évaluation
- ⇒ Il **met en cohérence les différentes actions** qui composent le projet
- ⇒ Il **assure la bonne articulation des outils** (dispositifs et démarches) utilisés pour l'exécution des programmes d'actions.

Le **comité de pilotage** est composé :

- ⇒ du **Maire de Villenave d'Ornon**
- ⇒ du **Préfet de la Gironde**

⇒ des **partenaires institutionnels** : Région, Département, C.U.B., C.A.F., organismes bailleurs

Il se réunit **deux fois par an**.

Le **comité de pilotage** est assisté par le **comité technique**.

2) PILOTAGE TECHNIQUE

Le **pilotage technique** est assuré par :

- ⇒ L'**Adjoint** en charge de l'**action sociale**, de la **Politique de la Ville**, de l'**emploi** et de la **formation professionnelle**
- ⇒ L'**Elu délégué à la Politique de la Ville**
- ⇒ Le **Chef de Projet Politique de la Ville**
- ⇒ Le **Coordinateur Enfance et Jeunesse**

Le comité technique regroupe les services municipaux dédiés à la Politique de la Ville (M.O.U.S.). En fonction de l'ordre du jour, il **associe à ses travaux les personnes disposant d'expertise spécifique et de connaissance du terrain** : Urbanisme, CCAS, responsable du domaine public, etc...

Le comité technique ne pourrait fonctionner efficacement sans la contribution des services de l'Etat compétents en la matière : missions Politique de la Ville, D.D.E., D.D.A.S.S., D.D.J.S., P.J.J., D.D.T.E.F.P. L'administration d'Etat sera ainsi systématiquement conviée aux réunions du comité technique et aux groupes de travail spécifiques prévus pour le suivi du C.U.C.S. : Habitat-Cadre de vie, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance, Réussite Educative, Accès à l'Emploi et Développement Economique, Santé.

Ses **missions** sont les suivantes :

- ⇒ **Mettre en œuvre les orientations stratégiques**
- ⇒ **Proposer une planification des actions pertinentes**
- ⇒ **S'assurer des moyens humains et financiers** pour la réalisation des projets
- ⇒ **Superviser l'évaluation des programmes** d'actions

Il se réunit au moins **deux fois par an**, avant chaque comité de pilotage et autant que de besoin.

B. Suivi et évaluation

1) GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Outre la tenue des réunions du comité de pilotage et du comité technique, des **groupes de travail thématiques** seront organisés. Ils **s'appuient sur les instances partenariales existantes** (C.L.S.P.D., Veille Educative, comité de pilotage du Contrat Educatif Local, Comité Territorial Prévention Jeunesse du Département, etc...) **et sur les groupes-projet des projets structurants** menés sur la ZUS (Jardins Collectifs, Centre Socioculturel, etc...)

2) BILAN ANNUEL DES ACTIONS

Intrinsèquement, **le C.U.C.S. impose l'évaluation des programmes d'actions**, qui doit se concrétiser par des **résultats mesurables** avec des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs**.

Ces indicateurs sont conditionnés pour toute action financée par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), ceci au terme de chaque année de mobilisation des crédits qui sont affectés.

Ainsi, chaque projet mis en œuvre dans le cadre du projet urbain de cohésion sociale est formalisé en **une fiche-action** (voir en annexe) sur laquelle figurent : un **diagnostic** justifiant de l'action, ses **objectifs**, le **contenu de l'action**, **le(s) quartier(s) concerné(s)**, les **moyens à engager**, faisant apparaître notamment les différents partenaires et les **indicateurs pertinents** permettant de **mesurer les résultats et leur suivi régulier**.

Chaque année, un bilan comprendra :

- ⇒ Une analyse de l'impact des actions au regard des effets annoncés
- ⇒ L'appréciation de la participation effective des habitants
- ⇒ Un bilan financier

3) BILAN A TROIS ANS DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

A l'issue de la troisième année d'exécution du C.U.C.S., un temps d'évaluation est envisagé, qui doit permettre :

- ⇒ **L'observation des résultats** attendus au regard des objectifs fixés
- ⇒ **La réorientation des programmes d'actions inopérants et le redéploiement des actions inefficaces** au profit d'actions plus adaptées aux réalités du territoire

Cette **évaluation à mi-parcours** sera l'occasion d'engager une **concertation plus large des acteurs de terrain et institutionnels** et, ainsi, de **ré-interroger la pertinence du projet urbain de cohésion sociale**.

C. Participation des habitants

1) LES OBJECTIFS

La participation des habitants est un facteur clé dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes d'actions.

La consultation et l'implication des habitants doivent consolider les résultats des bilans, analyses et prospectives menées par les professionnels et les institutionnels sur la durée de cette nouvelle contractualisation.

Les habitants, "experts de leur quotidien", constituent par leur simple expression, un outil prépondérant d'aide à la décision.

2) LES OUTILS DE CONCERTATION

La Ville et l'ensemble des porteurs de projet doivent s'attacher à **associer l'ensemble des forces vives de son territoire** : habitants, tissu associatif, entreprises, commerces et tout acteur œuvrant sur le territoire prioritaire.

Pour ce faire, les **instances participatives existantes** doivent être utilisées, telles que :

- ⇒ Le **Conseil Local de Développement (C.L.D.)**, qui se compose de trois commissions thématiques :
 - ↳ Aménagement de la Ville et Développement Durable
 - ↳ Animations loisirs
 - ↳ Action sociale pour l'enfance et les personnes âgées

- ⇒ Les **comités de pilotage** créés pour la mise en œuvre des projets d'équipements : Centre Socioculturel, Jardins Collectifs

- ⇒ Les **lieux de concertation dédiés au logement et au cadre de vie** : Conseil syndical des copropriétés, rencontres annuelles au sein des quartiers à l'initiative de la Ville, des bailleurs voire des locataires.

Dans la même optique, de **nouveaux modes de concertation** devront être envisagés, rapprochant les habitants des décideurs publics et porteurs de projet. Ils pourront se formaliser par :

- ⇒ **Des permanences sur la ZRU**, en particulier au sein du futur Centre Socioculturel, **d'acteurs concernés par le quotidien des habitants** : médiation sociale, groupes de parole thématiques

- ⇒ **La mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.)** permettant, d'une part de mieux connaître leurs aspirations sur leurs quartiers et, d'autre part, de leur donner la possibilité d'être source d'innovation sur leur lieu de vie.

- ⇒ **Toute autre initiative visant à mieux informer la population des projets conduits à court et moyen terme sur le territoire prioritaire.** A ce titre, un travail sera mené avec la Direction de la Communication de la Ville pour progresser sur la transmission de ces informations : supports de communication nouveaux et spécifiques aux nouveaux programmes structurants, page dédiée à la vie de ces quartiers sur le magazine communal (VO Mag), diffusion de ce même magazine sur l'ensemble des résidences de la ZRU, réalisation de plaquettes d'information pour certains services rendus aux habitants (médiation sociale, conciliateur de justice, ...).

V. ANNEXES